

# D2B Maîtrise d’Oeuvre

## Une Équipe Complémentaire dans la Communication et la Confiance

### Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

**D2B Maîtrise d’Oeuvre** peut vous proposer une prestation d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO). Ce type de prestation est sensiblement différent de la [maîtrise d’œuvre](#) (MOE). Les deux prestations peuvent d’ailleurs être complémentaires.

Maîtrise d’œuvre – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage, quelles différences ?

Le maître d’œuvre est en quelque sorte un corps d’état à part entière dans la construction. Il est soumis aux obligations sur le planning, la bonne réalisation et les assurances. Il a aussi un rôle de sachant technique.

L’assistant maître d’ouvrage est un conseiller. Il va vous aider à suivre votre projet, le budgétiser, faire vos choix. Mais il n’a pas vocation à prendre la responsabilité des travaux.

Il y a certaines similitudes entre l’assistance à maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre, mais chaque prestation a aussi ses particularités. Le maître d’œuvre a de fortes responsabilités (que l’assistant maître d’ouvrage) n’a pas dans la conception et la réalisation des travaux. En revanche, sur des aspects administratifs et financiers, l’assistant maître d’ouvrage a un rôle à jouer (ce qui n’est pas le cas pour le maître d’œuvre).

Dans quels cas choisir une assistance à maîtrise d’ouvrage ?

Il y a deux possibilités :

- Vous ne voulez pas d’une prestation de Maîtrise d’œuvre (vous vous sentez suffisamment compétent dans certains domaines, vous voulez faire des économies...) mais vous souhaitez tout de même qu’un professionnel suive votre projet.
- Vous prenez une prestation de maîtrise d’œuvre, mais en plus, vous n’avez pas le temps de vous occuper de votre projet (vous êtes loin, vous travaillez beaucoup...) ou bien vous avez besoin de conseils sur le budget, le financement, les assurances... Le choix d’une assistance à maîtrise d’ouvrage en complément peut être plus confortable pour vous.

Cadre général de l’assistance à maîtrise d’ouvrage

Dans le cadre d’une prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage, **D2B Maîtrise d’Oeuvre**:

- Assistance sur la définition des budgets ;
- Assistance sur le financement du projet ;
- Aide à la conception ;
- Aide au dépôt et au suivi des demandes d’autorisations administratives (permis de construire) ;
- Montage et suivi des dossiers de demande d’aide ;
- Aide au choix des entreprises ;
- Aide au montage d’un planning ;
- Convocation et présence aux réunions de chantier ;
- Aides à la réception des travaux ;

Attention, l’assistant maître d’ouvrage n’est pas responsable des travaux et n’est pas assuré pour cela, il n’intervient que dans un rôle de conseil.

**Si nous travaillons dans ce sens, le projet se matérialisera**